

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DGRI 79 Pacte d'amitié et de coopération avec la Ville de Rabat.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'un nouveau Pacte d'Amitié et de Coopération avec la Ville de Rabat ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7ème commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à signer le Pacte d'amitié et de coopération entre la Ville de Rabat et la Ville de Paris

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO